

Réseau Maison France (Manche) Service

De bonnes intentions, au service du citoyen !

La CFDT retraité de la Manche a été reçu par le Pdt du Conseil Départemental, Marc LEFEVRE sur la question de l'accessibilité des services au public.

Il ressort de cette rencontre que le président du CD attache une grande importance au maillage du territoire considérant que la base pertinente est celle des anciens cantons qui représentent les lieux de vie et qui drainent une population située entre 9000 et 18000 habitants.

Avec une préférence d'implantation, dans un lieu référence qui correspond à la Mairie, le lieu le plus connu et où les habitants ont un point de référence. Marc LEFEVRE ne souhaite pas multiplier les lieux d'accueil afin d'éviter la confusion de lieu au sein de la population.

Concernant les Maisons France Services qui sont labellisées par la préfecture. Le projet vise à l'implantation de 26 à 27 antennes entre 2020 et 2022. Actuellement 8 maisons sont labellisées la plupart en centre et sud manche mais tout le territoire manchois sera couvert d'ici deux ans. *(NDLR nous sommes dans l'attente d'une réponse de Mr le Préfet à notre demande de rencontre)*

Le département souhaite compléter ce maillage par la création d'antennes "MANCHE SERVICE" sur les lieux où l'état ne participera pas au financement. Sur la cartographie des Maisons France Service, il manque 25 à 30 implantations pour un maillage pertinent.

Le département s'engagera à aider les communes dans le cadre d'un contrat de 4 ans. Le financement hors État sera réparti entre les communes et le conseil départemental avec une enveloppe d'environ 200€ par habitant. Les lieux d'accueil devront être facilement identifiables avec des horaires d'ouverture variant entre 20H à 24H par semaine, avec les services comparables aux Maisons France Service Labellisée par l'État.

Ainsi pour la ou le citoyen, la structure d'accueil de la maison France service ou MANCHE SERVICE doit pouvoir répondre à des questions précises,

conseiller et accompagner les personnes dans des démarches de premier niveau. *(voir document joint issue de la charte des Maisons France Service)*

L'accueil proposé doit coller à la demande réelle de la personne qui effectue la démarche.

Pour mémoire, les domaines suivants doivent être accessibles aux usagers: Formation, emploi, retraite, justice, budget, prévention santé, État civil, Famille, logement Mobilité, courrier

Le Pt du CD est apparu très attaché à la formation et au fonctionnement en réseau des agents au niveau du département en lien avec les opérateurs nationaux qui doivent également faciliter le fonctionnement de ce Service d'accueil et d'accompagnement.

La CFDT retraités se félicite de ce nouveau service ouvert à toutes et à tous permettant de rompre l'isolement y compris numérique. Il convient néanmoins qu'un effort soit porté sur l'information vers la population

La CFDT reste attentive aux conditions de mises en oeuvre, les moyens alloués à ce service aux citoyens notamment concernant la formation des personnels et l'accompagnement des utilisateurs.

Par ailleurs il faudra faire face aux problèmes liés à la saisonnalité afin de renforcer, le service comme par exemple, lors de la période de déclarations d'impôts. par l'implication renforcée des opérateurs.

La CFDT restera attentive au respect par les collectivités des principes de la charte du réseau France Service et Manche Services (heure d'ouverture, visibilité, accueil physique, etc..)

En savoir Plus

Schéma départemental d'amélioration accessibilité (axe1)
extrait charte Maisons France Service

